

DECISION D'AGREMENT ACCOMPAGNEE DE LA PORTEE

N° LA/02/2013

Conformément au code de procédure CP04/DIL/21 du 17/02/2021, le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), atteste que le laboratoire Charles Nicolle-Environnement-Sécurité Alimentaire, Sis à: résidence Pasteur, 21 place pasteur, quartier des hôpitaux-CASABLANCA, a été agréé, par l'ONSSA, pour effectuer les analyses de microbiologie alimentaire et hydrique, de microbiologie des surfaces, de microbiologie de l'air et la physico-chimie des aliments figurant dans la portée ci-jointe.

Cet agrément est valable pour une durée de cinq ans.

Le laboratoire est tenu de respecter les critères figurant au point 2 du code de procédure d'agrément et notamment ceux relatifs au maintien des compétences et au respect des méthodes analytiques retenues par l'ONSSA. ✓


Pour le Directeur Général de l'ONSSA
et par délégation
Le Directeur des Intrants et des Laboratoires

Signé : Dr. Nabil ABOUCHOIB

1/4